

## Des engagements clairs : Contrat d'évaluation avec offre d'achat

Entre :

..., demeurant ...,

ci-après dénommé le Vendeur

et :

la société S&P Trading, SAS au capital de 102 000 euros dont le siège social se situe au 111 avenue Victor Hugo 75784 Paris Cedex 16, représentée par son président en exercice, ci-après dénommée Gold by Gold.

### ARTICLE 1 : OBJETS EN OR ÉLIGIBLES

Gold by Gold ne reçoit que des objets en Or conditionnés dans l'enveloppe sécurisée Goldissimo et envoyés tel que décrit sur le site [www.GoldbyGold.com](http://www.GoldbyGold.com). Seuls ces objets sont éligibles au rachat.

Les gemmes et autres ornements figurant sur les objets en Or ne sont ni évalués, ni rachetés. Il appartient au vendeur de desserrer les gemmes et autres ornements des bijoux avant leur envoi. À défaut, ils seront détruits et ne pourront donc pas être restitués.

En cas de perte de l'envoi des objets en Or, il appartient au vendeur de se retourner contre La Poste. L'envoi en Valeur Déclarée intègre en effet une assurance proportionnelle au montant déclaré par le vendeur lors de l'affranchissement du pli (montant obligatoirement inférieur à la somme de 5 000 euros par envoi).

Le vendeur certifie : être majeur, résider en France, être propriétaire des objets en Or envoyés, que ces objets sont libres de tout gage et qu'ils n'ont pas été acquis dans des conditions illégales.

### ARTICLE 2 : ÉVALUATION ET OFFRE D'ACHAT

Le vendeur adresse ses objets en Or à Gold by Gold pour qu'ils soient valorisés. Dès réception de l'enveloppe sécurisée Goldissimo, ils sont photographiés et des contrôles de poids et de qualité sont effectués. Pour les besoins de l'évaluation, l'aspect et la forme des objets confiés peuvent être modifiés, ce qui est expressément accepté par le vendeur. Les objets sont évalués pour leur valeur en Or au poids, en vue de leur revente pour être fondus et recyclés.

Au plus tard le jour ouvré suivant la réception de l'enveloppe sécurisée Goldissimo, Gold by Gold envoie au vendeur un e-mail avec les résultats de la valorisation de son Or, ainsi qu'une offre d'achat. Le vendeur est libre d'accepter ou de refuser cette Offre, en le signifiant expressément à l'aide des boutons « J'ACCEPTÉ » ou « JE REFUSE » présents sur l'offre d'achat mise en ligne sur la page dédiée du compte client du vendeur (directement accessible à partir de l'e-mail).

### ARTICLE 3 : DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT

Le prix d'achat proposé par Gold by Gold dans son offre d'achat est valable pendant dix (10) jours calendaires à compter de sa date d'émission. Si le vendeur s'abstient de valider le prix ou refuse l'offre d'achat dans ce délai, celle-ci devient caduque et les objets sont renvoyés gratuitement par Gold by Gold au vendeur. En cas d'acceptation de l'offre d'achat, un paiement par virement ou par chèque bancaire est adressé au vendeur au plus tard le jour ouvré suivant son acceptation. Une fois l'offre d'achat acceptée, le vendeur peut demander le retour des objets qui ne sont pas en Or. Dans ce cas, une participation aux frais de manipulation, d'expertise et d'acheminement retour de 15 euros TTC est demandée. La Taxe forfaitaire sur les métaux précieux de 8 %, instaurée par le code général des impôts et mentionnée dans l'offre d'achat, est acquittée par Gold by Gold auprès des autorités fiscales.

Fait en deux exemplaires originaux,

Gold by Gold  
Paris, le ...

Le Vendeur  
(ville, date et signature)